



COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Cinquante et unième session
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»

Rome (Italie), 23-27 octobre 2023

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU CSA POUR 2024-2027 - PROJET DE DÉCISION

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

1. Le Comité examine le document portant sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2024-2027 (CFS 2023/51/7), présenté par le Président du CSA.
2. Le Comité:
 - a. exprime de nouveau son inquiétude face au défi immense qu'il faut relever pour parvenir à éliminer la faim d'ici à 2030, alors que 691 à 783 millions de personnes dans le monde (soit environ 9,2 pour cent de la population mondiale) souffriraient encore de la faim aujourd'hui;
 - b. [Espace réservé au texte relatif à l'ODD 2 figurant dans la déclaration politique du Sommet sur les ODD en 2023];
 - c. adopte le Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027 qui, grâce à ses domaines d'intervention transversaux, à ses axes de travail thématiques prioritaires et à ses activités d'appui, fournit un cadre global permettant de promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et la réalisation de l'ODD 2;
 - d. prend acte du caractère global et inclusif et de la vision stratégique du processus relatif au Plan de travail pluriannuel, qui vise à éliminer la faim et la malnutrition grâce à une meilleure convergence/cohérence des politiques au niveau mondial, ce qui se traduit par des actions

renforcées aux niveaux national et régional, comme indiqué à l'annexe B du rapport sur la mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation du CSA ([CFS 2018/45/3](#));

- e. note que la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel sera conditionnée par la disponibilité de ressources financières et humaines suffisantes, eu égard à une charge de travail gérable, conformément au document [CFS 2018/45/3](#);
- f. convient d'élaborer des produits de politique générale qui soient concis, opportuns et axés sur l'action;
- g. note qu'en 2025, un examen à mi-parcours aura lieu afin d'évaluer et d'ajuster, si nécessaire, les éléments restants du Plan de travail pluriannuel, parallèlement à la mise à jour annuelle de la section à évolution continue;
- h. encourage vivement les trois organismes ayant leur siège à Rome, conformément aux délibérations du CSA à sa 50^e session, à honorer l'accord par lequel ils ont accepté de partager équitablement les coûts afférents au budget du secrétariat du CSA, sous la forme de contributions en espèces ou en nature, afin de matérialiser le fait qu'ils prennent en charge conjointement le CSA et ont un engagement commun à son égard, dans le cadre d'une collaboration efficace entre eux;
- i. encourage vivement, conformément au document sur la réforme du CSA, la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et les autres parties prenantes du CSA, à accorder une place aux questions du CSA dans les ordres du jour de leurs organes directeurs et de leurs conférences régionales, selon qu'il conviendra;
- j. demande que le président et le secrétariat, en accord avec les stratégies du CSA en matière de mobilisation de ressources et de diffusion, poursuivent leurs efforts s'agissant d'élargir et de diversifier la base de financement du CSA, notamment en sollicitant les États membres du CSA, des fondations privées, des entreprises du secteur privé et des institutions financières;
- k. met en avant l'application des mesures de protection des organismes ayant leur siège à Rome contre un éventuel conflit d'intérêts concernant le financement du CSA.